



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte et prévention

Question écrite n° 1640

### Texte de la question

M. Louis Cosyng appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les pratiques des participants aux rassemblements de musique techno, tels que le Teknival. Ainsi, lors du Teknival, organisé l'an dernier à Chavannes, dans le Cher, outre des produits stupéfiants, les participants ont eu recours à des produits vétérinaires et des produits chimiques. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre d'hospitalisations ayant lieu du fait de ces pratiques lors de tels rassemblements, ainsi que les actions de prévention qui sont menées pour éviter de tels comportements.

### Texte de la réponse

Les manifestations de plus de 500 personnes, tels les technivals, doivent, conformément aux dispositions du décret du 3 mai 2002, être obligatoirement déclarées à la préfecture qui délivre une autorisation. L'organisation incombe au préfet en concertation avec les différents services sanitaires et de police. Lors du technival de mai 2006 à Chavannes, dans le Cher, comme pour chaque rassemblement de ce type, un important dispositif a été déployé pour encadrer la manifestation et assurer la sécurité des participants. Ainsi les services de la gendarmerie, des pompiers, des secouristes et du SAMU ont été mobilisés. Par ailleurs, ce dispositif était complété par la présence d'associations oeuvrant dans le champ de la réduction des risques auprès des usagers de drogue. Elles ont assuré, tout au long de la manifestation, une présence sanitaire et ont mis en oeuvre des actions de promotion de la santé et de prévention, notamment en ce qui concerne les substances psychoactives. La distribution de dépliants d'information sur les substances ou les modes de consommation constituant une accroche a permis aux intervenants d'entrer en contact avec les usagers, de faire passer les messages de prévention et de nouer un dialogue autour des risques encourus. Des outils de réduction des risques (bouchons d'oreilles, préservatifs, matériels d'injection stérile, etc.) ont également été mis à disposition, ainsi que de l'eau et de la nourriture. Enfin, des espaces de repos étaient installés, à distance des sources sonores, à l'intention des participants. Au cours de ce technival, le seul cas d'hospitalisation rapporté concerne une personne examinée sur place par le psychiatre de la cellule d'urgence médico-psychologique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Louis Cosyng](#)

**Circonscription :** Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1640

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 2007, page 5045

**Réponse publiée le** : 17 juin 2008, page 5230